



**PERMANENCES DU RELAIS
ALIMENTAIRE
JANVIER A JUILLET 2023**

Les jours de permanence pour la délivrance des colis sont les suivants : *(Sous réserve d'éventuelles modifications au cours de l'année)*

JANVIER:	Jeudi 05
14 H – 16 H	Jeudi 19
FÉVRIER:	Jeudi 02
14 H – 16 H	Jeudi 16
MARS:	Jeudi 02
14 H – 16 H	Jeudi 16
	Jeudi 30
AVRIL:	Jeudi 13
14 H – 16 H	Jeudi 27
MAI:	Jeudi 11
14 H – 16 H	Jeudi 25
JUIN :	Jeudi 08
14 H – 16 H	Jeudi 22
JUILLET:	Jeudi 06
14 H – 16 H	Jeudi 27

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'une des distributions, veuillez contacter le CCAS par téléphone au 04 73 16 30 27 ou par courriel : ccas@cebazat.fr (prévenir la veille de la distribution dernier délai).

2 absences non justifiées entraînent l'exclusion du dispositif d'aide.